

RETURN RESPONSES TO / RETOURNER LES RÉPONSES À:

Shared Services Canada Services partagés Canada

Email Address / Courriel:

Chantal.deland@ssc-spc.gc.ca

REQUEST FOR QUOTATION/ DEMANDE DE QUOTATION

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

COMMENTS - COMMENTAIRES

ISSUING OFFICE / BUREAU DE DISTRIBUTION:

SSC|SPC

Procurement and Vendor Relationships | Achats et relations avec les fournisseurs Transformation Initiatives |

180, rue Kent Street, 13th Floor / 13ième étage P.O. Box 9808, STN T CSC / CP 9808, succursale T CSC Ottawa, Ontario K1G 4A8

Title / Sujet Synology pour Parcs Canada	
Cynology pour r aros Canada	
Solicitation No. / Numéro De L'invitation	Date
BPM013607	
Client Reference No. / No de référence du d	lient
10210558	
Requisition No. / Numéro de la demande	
R93890	

Solicitation closes - L'invitation prend fin

on - le 28 juillet 2021 at - à 2:00 PM (EST)

	Buyer Id Id de l'acheteur
Chantal Deland	

Telephone No. – N° de téléphone :

343-551-7304

Email - Courriel

chantal.deland@ssc-spc.gc.ca

Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:

Martin Berube
Parcs Canada
3, passage du Chien d'Or
Suite 200
Quebec, Québec
(418) 649-8187
martin.berube@canada.ca

Vendor/firm Name and address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

De:	Agent d'approvisionnement : Chantal Deland Telephone : 343-551-7304 E-mail : chantal.deland@ssc-spc.gc.ca	Procurement and Vendor Relationships Acquisitions et relations avec les fournisseurs 180 rue Kent St Ottawa ON K1G 4A8				
A :	Fournisseurs et revendeurs de Synology					
Date:	7 juillet 2021	Pages: 6				

DEMANDE DE PRIX (DDP)

No. De Réquisition (DDP)	DDP-R93890	
Date et heure de clôture	28 juillet 2021	
	@ 2:00pm	
Lieu (x) de livraison:	Martin Berube	
	Parcs Canada	
	3, passage du Chien d'Or	
	Suite 200	
	Quebec, Québec	
	(418) 649-8187	
	martin.berube@canada.ca	
Date de livraison requise /	30 jours à compter de la date	
Période du contrat	d'attribution du contrat	

I. Introduction

La demande de soumissions est divisée en trois parties plus une annexe, comme suit:

- Partie 1 Informations générales: fournit une description générale de l'exigence;
- **Partie 2** Instructions aux soumissionnaires: fournit les instructions sur la façon de préparer leur soumission et de la soumettre;
- **Partie 3** Clauses du contrat subséquent: comprend les clauses et conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent et la base de sélection.

L'annexe comprend: Annexe A - Liste des produits livrables et prix;

Partie 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES:

1.1 Sommaire

Parcs Canada (le «client») a une exigence pour la fourniture et la livraison des produits identifiés dans le tableau 1 - Produits livrables initiaux

Partie 2: INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Copies de la soumission: Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir leur soumission financière comme suit:

- a) Prix: Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la liste des produits livrables et des prix à l'annexe A. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un prix unique, ferme et tout compris indiqué en dollars canadiens dans chaque cellule nécessitant une entrée dans les tableaux de prix.
- b) **Tous les coûts à inclure:** La soumission financière doit inclure tous les coûts pour le besoin décrit dans la demande de soumissions pour toute la période du contrat.

2.2 Présentation des soumissions

(a) Les soumissions doivent être présentées sur le portail APL au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissionnaires doivent s'inscrire dans le portail APL de SPC afin de :

- (i) visualiser les demandes de soumissions de SPC;
- (ii) soumettre une réponse à une demande de soumissions;
- (iii) recevoir des mises à jour et les modifications concernant les demandes de soumissions;
- (iv) être octroyé des contrats et recevoir les modifications de contrat; et
- (v) soumettre ses factures et de recevoir le paiement des mises à jour.

Pour vous inscrire, veuillez-vous rendre à https://sscp2pspc.ssc-spc.gc.ca et cliquez sur le bouton « Inscrivez-vous maintenant ».

- (b) Soumission par le portail APL obligatoire : Tous les soumissionnaires doivent essayer de remettre leur soumission sur le portail APL.
- (c) Les soumissions ne sont pas permises après la clôture de la demande de soumissions : Après la clôture de la demande de soumissions, le système APL ne permettra pas à un soumissionnaire de présenter une soumission.
- (d) Format des documents de soumission : Les soumissionnaires doivent soumettre les documents de soumission dans l'un ou l'autre des formats approuvés suivants :
 - i. documents en format PDF; et
 - ii. documents pouvant être ouverts au moyen de Microsoft Word ou Excel.
- (e) Les soumissionnaires qui fournissent des documents de soumission dans d'autres formats le font à leurs propres risques, car le gouvernement du Canada pourrait ne pas être capable de les ouvrir.
- (f) Taille des fichiers : APL peut téléverser des documents individuels jusqu'à 30 Mo chacun. Les

soumissionnaires doivent s'assurer qu'ils présentent leur soumission divisée en plusieurs documents, dont chacun ne dépasse pas 30 Mo. Les soumissionnaires peuvent soumettre autant de documents que nécessaire.

- (g) Disponibilité du portail APL : Si le portail APL n'est pas accessible pour quelque raison que ce soit durant les 4 heures précédant immédiatement la clôture de la demande de soumissions, les soumissionnaires doivent communiquer immédiatement avec l'autorité contractante, à la fois par courriel et par téléphone. Si l'autorité contractante confirme que le portail APL n'est pas accessible pour une raison ou une autre durant les 4 heures précédant immédiatement la clôture de la demande de soumissions, l'autorité contractante reportera de 24 heures la clôture des soumissions. L'autorité contractante enverra un avis concernant un tel report seulement aux soumissionnaires qui lui ont envoyé un courriel indiquant leur intention de présenter une soumission. L'autorité contractante émettra également une modification dans APL. L'autorité contractante n'est pas dans l'obligation de reporter la clôture de la demande de soumissions si la raison pour laquelle un soumissionnaire est incapable d'accéder au portail APL concerne ce soumissionnaire et ses systèmes, plutôt qu'un problème lié au système de SPC.
- (h) Disponibilité de l'autorité contractante : Pendant les quatre heures précédant la clôture de la demande de soumissions, un représentant de SPC surveillera la boîte de réception des soumissions et sera en mesure de répondre aux appels téléphoniques à l'intention de l'autorité contractante effectués au numéro indiqué à la page couverture du présent document (le représentant de SPC qui répond au téléphone n'est pas nécessairement l'autorité contractante). Si le soumissionnaire a de la difficulté à transmettre le courriel à l'adresse électronique pour la présentation d'une soumission, il devrait communiquer immédiatement avec l'autorité contractante de SPC dont les coordonnées figurent sur la page couverture du présent document.
- (i) Responsabilité des problèmes techniques : En présentant une soumission, le soumissionnaire confirme qu'il accepte que le Canada n'est pas responsable :
 - i. des problèmes techniques éprouvés par le soumissionnaire dans le cadre de la présentation de sa soumission, notamment le rejet ou la mise en quarantaine par les services de sécurité de SPC de courriels contenant un logiciel malveillant ou un autre code; ou
 - ii. des problèmes techniques qui empêchent SPC d'ouvrir les pièces jointes. Par exemple, si une pièce jointe est corrompue ou qu'il est impossible de l'ouvrir et d'en lire le contenu, elle sera évaluée sans cette partie de la soumission. Les soumissionnaires ne pourront pas soumettre des pièces jointes de rechange pour remplacer celles qui sont corrompues ou vides ou qui ont été soumises dans un format n'ayant pas été approuvé.

2.2 Questions et communications

Les soumissionnaires qui souhaitent recevoir une réponse, doivent soumettre toutes les questions à l'autorité contractante, dans le portail APL, <u>pas plus tard que 11h00, le 7° jour civil, à compter de la date d'affichage de cette demande de proposition originale</u>. Les demandes d'information reçues après cette période pourraient ne pas obtenir de réponse.

Partie 3 Clauses du contrat subséquent:

3.1 Clauses et conditions uniformisées

(a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achat et vente.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition -clauses-and-conditions-manual) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Toutes les références contenues dans les Conditions générales ou les Conditions générales supplémentaires au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux seront interprétées comme une référence au ministre qui préside Services partagés Canada et toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux seront interprétées comme Services partagés Canada.

- (b) Aux fins du présent contrat, les politiques de TPSGC référencées dans le Manuel des clauses et conditions uniformisées d'achat sont adoptées en tant que politiques de SPC.
- (c) Les soumissionnaires qui présentent une soumission acceptent d'être liés par les instructions, clauses et conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et conditions du contrat subséquent.
- (d) Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, comme indiqué dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat («CCUA») (http://achat et vente.gc.ca/policy-and-guidelines/ Manuel des clauses et conditions d'acquisition standard) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada («TPSGC») s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- (e) Conditions générales appliquées pour cette demande de soumissions:
 - 2030 (2020-05-28), Conditions générales Complexité accrue biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. Les présentes conditions générales sont modifiées comme suit:
 - L'article 2 des Conditions générales est modifié comme suit: supprimer «En vertu de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, L.C. 1996, ch.16»
 - Le paragraphe 23 (5) des Conditions générales Complexité accrue Biens est modifié comme suit: supprimer «Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC)» insérer «Services partagés Canada (SPC)» Durée du contrat
 - b) Conditions générales supplémentaires : Les conditions générales supplémentaires suivantes:
 - i. 4001 (2015-04-01) Conditions générales supplémentaires Achat, location et maintenance de matériel:

3.2 Lois applicables

- (a) Tout contrat subséquent doit être interprété et régi, et les relations entre les parties déterminées, par les lois en vigueur en Ontario.
- (b) Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, remplacer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans affecter la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien spécifié et en insérant le nom de la province canadienne. ou territoire de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, il reconnaît que les lois applicables spécifiées sont acceptables pour les soumissionnaires.

3.3 Base de Sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Annexe A: Liste des produits livrables et prix;

Le Canada demande que les fournisseurs examinent et répondent à cette demande de prix, avec leur meilleure et finale offre concernant l'exigence particulière décrite dans les tableaux ci-après.

Table 1 - Liste des livrables initiaux					
No d'article	Nom du produit du fabricant	Qté	Prix Unitaire	Prix Total	
	Samsung 970 EVO Plus MZ-V7S1T0B Solid state drive - encrypted - 1 TB - internal - M.2 2280 - PCI Express 3.0 x4 (NVMe) - buffer: 1 GB - 256-bit AES - TCG Opal Encryption	11			
	Synology RackStation RS2421+ NAS server - 12 bays - rack-mountable - SATA 6Gb/s - RAID 0, 1, 5, 6, 10, JBOD - RAM 4 GB - Gigabit Ethernet - iSCSI - 2U	4			
3	Synology HAT5300 Hard drive - 12 TB - internal - 3.5" - SATA 6Gb/s - 7200 rpm - buffer: 256 MB - for Deep Learning NVR DVA3221; Disk Station DS1621, DS1821; RackStation RS1221, RS3621, RS4021 Remarque: seuls 24 doivent être des Synology en raison de compatibilité avec les RS2421+, les 38 autres HDD pourraient aussi bien être des Seagate Ironwolf Pro ou des Western Digital Red pro.	62			
4	Synology Disk Station DS1520+ NAS server - 5 bays - SATA 6Gb/s - RAID 0, 1, 5, 6, 10, JBOD - RAM 8 GB - Gigabit Ethernet - iSCSI	10			
	Synology M2D20 Interface adapter - M.2 NVMe Card - PCIe 3.0 x8 - for Synology SA3400, SA3600; Disk Station DS1618, DS1819, DS2419; RackStation RS2418, RS820	3			
			SOUS-TOTAL CAD:		
			HST/GST: TOTAL CAD :		
			TOTAL CAD:		